

COMMUNIQUÉ 31/08/2018

OUI LES ENTREPÔTS SONT DES BÂTIMENTS FIABLES ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT !

Le vendredi 24 août dernier, un important incendie s'est déclaré dans l'entrepôt Allô Pneus à Valence (26). En tant que fédérateur des professionnels de l'immobilier logistique, Afilog souhaite apporter des éléments d'éclairage sur cet événement ainsi que sur le cadre réglementaire régissant la construction et l'exploitation des entrepôts.

En premier lieu AFILOG tient à saluer l'efficacité de l'intervention des sapeurs-pompiers, notamment du SDIS 26, mais aussi remercier l'ensemble des SDIS de France pour leur coopération à préoccupation principale des adhérents de notre association : la sécurité des salariés, riverains et intervenants sur les sites logistiques.

Au-delà des apparences, cet événement apporte la preuve de la fiabilité, de la robustesse et de la qualité des bâtiments logistiques et particulièrement de ceux construits depuis 2002 : Il est de la responsabilité d'AFILOG, en tant que représentant de professionnels engagés dans les causes environnementale et économique de notre pays, de le montrer.

En effet, alors que les pneus constituent une matière particulièrement combustible, l'analyse précise de l'incident (cf. annexe) montre que **la conception présidant à la construction des entrepôts logistiques a permis de réduire substantiellement les conséquences pour l'environnement et les risques pour les personnels**, notamment par la tenue à l'incendie des murs coupe-feu, bien au-delà de leur performance standards, par la performance des dispositifs de sprinklers et des lanterneaux, par l'efficacité de la détection automatique permettant l'évacuation du personnel, par la circonscription du feu à une seule cellule et par l'absence de pollution des eaux en dehors du site.

Qui sommes nous ?

Créée en 2001, Afilog est une association de professionnels de la logistique comptant à ce jour 113 adhérents : promoteurs, constructeurs, investisseurs, utilisateurs, architectes, bureaux de contrôle, cabinets juridiques ... Son fil rouge

est la spatialisation de la logistique et son inscription à l'échelle des territoires. Afilog est un partenaire des pouvoirs publics, des ministères ainsi que des collectivités territoriales et contribue à leurs côtés à l'évolution des réglementations en lien avec l'évolution du marché et les besoins des citoyens.

Les adhérents d'Afilog sont particulièrement attachés à la qualité constructive, mais aussi architecturale et paysagère des bâtiments logistique, ainsi qu'à la préservation des terres agricoles et de la biodiversité dans les projets.

ANNEXE : Analyse de l'incendie intervenu dans le bâtiment hébergeant Allô Pneus de Valence (26)

Les pneus sont une matière particulière, avec un risque incendie spécifique et pris en compte par la réglementation. Cette plate-forme n'est pas représentative des entrepôts de matières classiques qui constituent la grande majorité des implantations logistiques en France et à l'international.

1) Les caractéristiques du bâtiment

- Bâtiment de 84 000m² en dos à dos
- Travaux encore en cours sur la 2ème tranche
- Stockage exclusif de pneus
- Cellules de 6 000m²
- Murs coupe-feu 2h entre cellules adjacentes et mur coupe-feu 4h pour les cellules dos à dos
- Installation sprinkler spécifique au stockage de pneus (sprinkler ESFR K25)

2) Le départ de feu

- Départ d'incendie le vendredi 24 août au matin. Le feu a débuté dans un coin du bâtiment, sollicitant immédiatement un mur cf2h et un mur cf4h. La cellule en feu se trouve en bout de bâtiment.

En attente des éléments d'enquête, la piste de la malveillance est privilégiée car un dispositif séquencé de plusieurs départs de feu à intervalles réguliers ont mis l'installation sprinkler en échec.

- Flammes d'une trentaine de mètres de hauteur
- Très forte émanation de fumées

3) Intervention des pompiers

- Intervention de pompiers de 9h à 13/14h pour réduire les flammes
- Puis arrosage pour éviter toute reprise du feu jusqu'au lundi 27 août
- Les pompiers n'ont pas cherché à éteindre mais à éviter la propagation du feu aux autres cellules. Leur action a consisté prioritairement à arroser les murs séparatifs 2h et 4h.
- Dans la seconde phase d'incendie, afin d'éviter la reprise du feu, des lances fixes ont été installées pour arroser l'intérieur de la cellule

4) Enseignements de ce sinistre

- **L'incendie a été circonscrit à une cellule** ; il n'y a pas eu propagation de l'incendie aux autres cellules : ni par les murs ou portes ni par la toiture qui dans les autres cellules est restée intacte.
- **Le dispositif de sprinklage s'est déclenché.** Seul le fait d'avoir plusieurs points de départ de feu séquencés de manière à mettre le sprinkler en échec a mené à l'impossibilité d'assurer l'extinction automatique. Les lanterneaux de désenfumage ont assuré la bonne évacuation des fumées.
- **Les façades extérieures sont toujours debout** à l'issue de l'incendie. Les principes de non ruine en chaîne et de non effondrement vers l'extérieur sont donc respectés.
- La détection incendie spécifique aux pneus a été opérationnelle et a permis **l'évacuation du personnel en toute sécurité.**
- La toiture s'est effondrée contribuant à étouffer le feu, comme prévu dans les dispositions constructives.
- **Les murs coupe-feu 2h et 4h ont tenu et pendant plusieurs heures et plusieurs jours.** A l'issue du plus fort de l'incendie 9h à 13/14h, puis lors de la seconde phase d'intervention, les murs sont toujours debout.

Côté cellule en feu, les murs et poteaux sont détériorés. De l'autre côté ils sont comme neuf : idem pour les portes coupe-feu.

- **La gestion des eaux incendie** a parfaitement tenu son rôle : pas de pollution vers l'extérieur du site. D'ailleurs le volume constaté est bien en-deçà de ce qui a été calculé selon la règle D9A. De plus les pompiers ont pompé les eaux d'extinction pour les réinjectés dans le refroidissement de l'incendie.
- **Pas d'impact des flux thermiques de 5 ou de 3 kW/m²** puisque les pompiers se trouvaient à proximité de la cellule en feu. Il est à noter que les bâches plastiques des autodocks sont intactes malgré la charge calorifique des pneus incendiés. Les abords extérieurs de la cellule ne semblent pas avoir subi l'incendie ou les flux thermiques.

En conclusion, cet incident montre que la conception prévalant à la construction des entrepôts logistiques a été pleinement efficace notamment par la tenue des murs coupe feu bien au-delà de leur durée normalisée (qui correspond à des sollicitations plus sévères que les conditions d'un feu réel, même de pneus), la performance des dispositifs de sprinklers, l'efficacité de la détection automatique permettant l'évacuation du personnel, la circonscription du feu à une seule cellule, l'absence de pollution des eaux en dehors du site.